

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 240/05

ASA 24/003/2005 –ÉFAI

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

« DISPARITION » / CRAINTES DE TORTURE CRAINTES DE CONDAMNATION À MORT

CORÉE DU NORD Kang Gun (h), 36 ans

Londres, le 15 septembre 2005

Kang Gun a fui la Corée du Nord en 2000 pour la Corée du Sud, dont il est aujourd'hui ressortissant. Amnesty International craint qu'il n'ait été enlevé en Chine, en mars 2005, par des agents nord-coréens et reconduit en Corée du Nord. On pense que cet homme est détenu dans une prison des services de la sécurité nationale à Pyongyang, où il risque fortement d'être torturé, voire exécuté.

Lorsqu'il a été enlevé, Kang Gun aidait à se rendre en Corée du Sud des Nord-Coréens ayant quitté leur pays pour la Chine en raison de la crise alimentaire qui frappe la Corée du Nord. Les autorités chinoises ont expulsé des centaines de citoyens nord-coréens vers leur pays, où ils ont été placés en détention, soumis à des interrogatoires, à des actes de torture et à d'autres formes de mauvais traitements, avant d'être condamnés à des peines allant jusqu'à trois ans d'emprisonnement, dans des prisons où les conditions de vie sont épouvantables. Kang Gun s'était rendu dans la ville de Longjing, dans la province chinoise de Jilin, après avoir reçu des informations, apparemment, de l'un de ses proches contacts en Corée du Nord. C'est là, semble-t-il, qu'il a été arrêté par des agents de sécurité nord-coréens ; il a été emmené en Corée du Nord puis, vers le mois de mai dernier, à Pyongyang.

En février 2004, Kang Gun avait transmis des images tournées secrètement dans le *kwalliso* (camp de travail pour prisonniers politiques) de Yodok, dans la province du Sud Hamkyung, à une chaîne de télévision japonaise, qui les a diffusées. On pense qu'il s'agit de l'un des motifs de son enlèvement par des agents nord-coréens.

Kang aurait été officier de rang moyen dans les services de la sécurité nationale, ce qui lui aura certainement valu un traitement particulièrement sévère à son retour en Corée du Nord.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Des dizaines de milliers de personnes ont été contraintes, en raison des graves pénuries de nourriture en Corée du Nord, à franchir la frontière avec les provinces du nord-est de la Chine, dont celle de Jilin, où Kang Gun a été enlevé. Parmi elles, beaucoup vivent « illégalement » dans les zones frontalières, dans des conditions effroyables : elles ne bénéficient d'aucune aide ni protection de la part des autorités et sont particulièrement exposées à l'exploitation physique, émotionnelle et sexuelle. Les Nord-Coréens qui franchissent « illégalement » la frontière de la Corée du Nord ou aident d'autres personnes à le faire encourent des sanctions sévères, notamment des actes de torture ou d'autres mauvais traitements pendant de longues heures d'interrogatoire.

Outre Kang Gun, au moins cinq autres ressortissants sud-coréens originaires de Corée du Nord auraient été enlevés en Chine par des agents nord-coréens. On craint qu'ils ne soient bien plus nombreux à être dans ce cas, car beaucoup d'autres personnes auraient été enlevées en Chine et dans d'autres pays par des agents secrets nord-coréens. Le gouvernement chinois ne reconnaît pas officiellement les enlèvements commis par les services nord-coréens de la sécurité nationale et les qualifie de « *retour volontaire* » ou d'« *enlèvement sur le territoire nord-coréen* ».

Aux termes de la législation nord-coréenne, quiconque franchit illégalement « *une frontière de la République* » est passible d'une peine pouvant aller jusqu'à trois ans d'emprisonnement dans un *kwalliso*. Cette disposition contrevient sans équivoque au droit fondamental de quitter son pays, qui est notamment inscrit dans l'article 12-2 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP), auquel la Corée du Nord est partie : « *Toute personne est libre de quitter n'importe quel pays, y compris le sien* ».

On a appris que Park Yong-chol, un ressortissant nord-coréen, avait été secrètement expulsé de Chine en octobre 2004. On est toujours sans nouvelles de lui depuis et Amnesty International craint fortement qu'il ne soit torturé, voire exécuté (pour de plus amples informations, veuillez consulter l'AU 343/04, ASA 24/007/2004 du 23 décembre 2004). Trois membres d'une même famille nord-coréenne expulsés de Chine en août 2003 ont été, à leur retour, torturés puis condamnés à des peines allant de cinq à dix ans d'emprisonnement dans un *kwalliso*. On est sans nouvelles d'eux depuis octobre 2004 (voir l'AU 311/04, ASA 24/002/2004 du 19 novembre 2004).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- exhortez les autorités nord-coréennes à révéler où se trouve Kang Gun ;
- priez-les de veiller à ce que Kang Gun ne soit pas emprisonné ou soumis à des mauvais traitements au seul motif qu'il a quitté la Corée du Nord ;
- si cet homme est détenu, demandez instamment qu'il soit libéré immédiatement et sans condition, à moins qu'il ne soit inculpé d'une infraction dûment reconnue par la loi ;
- engagez les autorités à garantir que cet homme ne sera pas torturé ni soumis à d'autres formes de mauvais traitements ;
- demandez-leur de veiller à ce que tous les détenus soient traités avec humanité, ainsi que de mener, dans les meilleurs délais, des investigations impartiales sur toute allégation d'acte de torture et autres atteintes aux droits humains et de traduire en justice les responsables présumés de tels agissements.

APPELS À :

Président de la Commission de la défense nationale:

Chairman Kim Jong-il
National Defence Commission
Pyongyang
République populaire démocratique de Corée

Formule d'appel : *Dear Chairman, / Monsieur le Président,*

COPIES À :

Bureau de la représentation permanente de la Corée du Nord (RPDC) auprès des Nations unies :

Ambassador Park Gil-yeon
Office of the Permanent Mission of North Korea (DPRK) to UN
820 Second Avenue, 13th Floor
New York, N. Y. 10017
États-Unis

Fax : +1 212 972 3154

Formule d'appel : *Dear Ambassador, / Monsieur,*

Ministre sud-coréen de l'Unification :

Mr Chung Dong-young
Minister of Unification
Ministry of Unification
Central Government Complex
77-6 Sejong-no 1-ga, Jongno-gu
Seoul 110-760
République de Corée

Fax : +82 2 720 2432

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Corée du Nord dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 27 OCTOBRE 2005, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*